



Fausse facture au juge par mon proprio

Par **ange_bleue**, le **16/12/2009** à **10:40**

Bonjour, mon proprio a refait l'électricité à neuf après avoir contacté un avocat, car il ne voulait pas me le faire après avoir refait donc l'électricité par son électricien. Il m'a causé plein de dégâts la tapisserie et déchirée il n'a pas suivi le même tracé, donc je vois sur certaines anciennes plinthes des creux d'au moins d'un centimètre. Comme il habite dans le même bâtiment je lui est demandée de monter voir à plusieurs reprises chose qu'il n'a jamais fait. Ça m'a révoltée j'ai décidée d'aller voir un avocat et je lui est expliquée tout que jamais il me remettait des quittances de loyer, et avec un bail verbal il m'a augmenté le loyer, moi et mon avocat nous avons décidée d'aller porter cette affaire au tribunal. En avril 2008 nous sommes donc allées plaider et deux mois après j'ai eue gain de cause, mon proprio à été condamné à me remettre les quittances de loyer sur cinq ans de me refaire les travaux causés par son électricien, de me rembourser le trop perçu des loyers et diminution de loyer. Dix jours après j'ai reçue mon congé pour le 31/12/08 pour motif de loger leur fille qui habite chez leurs parents, le 13/01/09 j'ai reçue une lettre du huissier que j'étais au tribunal d'instance, la demande mon proprio pour valider le congé et de m'expulser. J'ai donc pris un avocat pour s'occuper de cette affaire d'après lui mon proprio ne pouvant pas justifier que sa fille avait la carte d'étudiante de 2008, ni la date d'entrée lorsque je suis arrivée dans ce local (bail verbal) ne sachant pas où habite sa fille. Mon proprio lui a un appartement de 152m² avec trois chambres.... dans les conclusions mon avocat a considéré que le congé est frauduleux, donc mon avocat a demandé des dommages et intérêts plus à me refaire les travaux, que mon proprio avait été condamné à les refaire. J'ai pris des photos pour prouver que rien n'a été effectué sur la demande de mon avocat, en juin 2009 nous sommes donc allées plaider l'avocate adverse m'a dit que j'étais d'une mauvaise foi et a montré à la juge des photos que les travaux avaient été bien effectués mensonge. Deux mois après j'ai reçue le verdict et il est écrit vu que mon proprio avait bien remis la facture, qu'il avait bien effectué les travaux je suis donc expulsée j'ai failli tomber dans les pommes affolée j'ai appelée mon avocat car il m'a souvent dit que je risquais pas l'expulsion ayant toujours payée

mon loyer et je continue. j'ai demandée des explications pour la facture et ma racroché
.nrnMerci de m'aider, svp.